



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Paris, le 10 janvier 2013

Formation infirmière et mobilité européenne : l'Ordre Infirmier, les étudiants et les instituts de formation, à Bruxelles pour défendre le niveau de qualification des professionnels et la qualité des soins.

Dans sa discussion de révision de la directive 2005-36 qui doit faire l'objet d'un vote de la commission du marché intérieur le 23 janvier, le Parlement européen pourrait revenir sur la proposition initiale de requérir un niveau bac à l'entrée en formation infirmière. La profession défend auprès des eurodéputés l'exigence de douze années d'enseignement général préalable. En jeu : la garantie de la sécurité et de la qualité des soins pour les patients mais également la mobilité des professionnels en Europe.

Didier Borniche, président de l'Ordre, Martine Sommelette, vice-présidente du CEFIEC, et Eve Guillaume, présidente de la FNESI, ont rencontré hier Bernadette Vergnaud, eurodéputée française (PS, groupe PSD) et rapporteur du texte au titre de la Commission du marché intérieur (IMCO) du Parlement, afin de faire valoir le maintien d'une exigence de 12 ans d'études secondaires requis (équivalent niveau Bac) pour entrer dans le cursus de formation des infirmières. Madame Vergnaud défend elle-même cette position.

Sous pression d'une minorité de blocage conduite par l'Allemagne, la proposition de la Commission européenne de fixer dans le texte cette exigence des douze années est remise en cause au profit d'une exigence de dix années soit un simple niveau de seconde.

« Le risque induit par cette position est de dégrader la sécurité et la qualité des soins pour les patients dans tous les pays de l'Union. Elle vient en contradiction fondamentale avec le processus européen de reconnaissance Licence-Master-Doctorat dit de Bologne. Ce n'est pas là notre vision de l'Europe. » explique Didier Borniche, président de l'Ordre National des Infirmiers qui rappelle que l'Ordre est autorité compétente pour la reconnaissance des qualifications professionnelles des ressortissants européens souhaitant venir exercer la profession d'infirmier en France. A ce titre l'Ordre reçoit quotidiennement des infirmiers étrangers, vérifie leurs diplômes et contrôle leur niveau de langue.

Des acteurs unis pour sensibiliser les parlementaires

Dans cette action, la FNESI, qui rassemble 90000 étudiants infirmiers, le CEFIEC qui regroupe tous les instituts de formations en soins infirmiers de France et l'Ordre (130000 infirmiers en exercice inscrits) agissent en parfaite coordination.

« Des études notamment de l'OCDE ont démontré que le niveau d'études en amont de la formation infirmière avait un impact direct sur la qualité des soins : 10% d'infirmiers bacheliers diminuent de 7% le taux d'infections nosocomiales. Nous n'accepterons pas que la qualité et la sécurité des soins aux patients en Europe soient ainsi lésées pour des motifs économiques, » affirment de concert la FNEI et le CEFIEC.

Les représentants des infirmiers, des instituts et des étudiants entendent rencontrer d'ici le 23 janvier plusieurs eurodéputés français impliqués sur ce dossier pour faire valoir les intérêts de la profession et de la santé publique. Ils en appellent à la mobilisation des infirmiers européens notamment allemands.

* La directive 2005-36 définit les régimes de reconnaissance des qualifications professionnelles au sein de l'Union Européenne pour toutes les professions. Ce texte fixe notamment le nombre d'années d'études secondaires prérequis pour intégrer les écoles d'infirmiers et exercer dans les États de l'Union.

A propos de l'Ordre National des Infirmiers

Avec 127 000 inscrits, l'Ordre national des infirmiers est le deuxième des sept ordres de professions de santé en France. Il est chargé par la loi de veiller à maintenir les principes éthiques et à développer la compétence, indispensables à l'exercice de la profession. Il contribue à promouvoir la santé publique et la qualité des soins. Il assure la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession d'infirmier. Il en assure la promotion. Il participe au suivi de la démographie de la profession d'infirmier et étudie l'évolution prospective des effectifs de la profession au regard des besoins de santé. Il accomplit ses missions par l'intermédiaire des conseils départementaux, des conseils régionaux ou interrégionaux et du conseil national de l'ordre.

À propos de la FNEI (Fédération Nationale des Étudiants en Soins Infirmiers):

La FNEI est l'unique structure représentative des étudiants en soins infirmiers au niveau national. Elle représente les étudiants au quotidien auprès de différentes instances comme les régions, l'université ou bien le Ministère. Elle aide également au développement associatif aux travers de formations afin d'aider la création et le développement des différentes associations d'étudiants infirmiers. Ces administrateurs en sont même les présidents généralement. Enfin, elle forme les différents élus afin d'exercer leur mandat. En somme, la FNEI est une fédération d'association d'étudiants infirmiers gérée par des ESI pour des ESI.

À propos du CEFIEC (Comité d'Entente des Formations Infirmières et Cadres):

Le CEFIEC est une organisation professionnelle au service des structures de formation aux métiers de la santé depuis 1949. Il regroupe tous les Instituts de Formation en Soins Infirmiers de France et plusieurs centaines d'écoles dont les écoles de cadres. Il s'est donné pour missions de :

- *Etre force de représentativité de l'appareil de formation auprès des pouvoirs publics, des organismes nationaux et internationaux.*
- *Etre force de questionnement, de proposition, de représentativité des formations.*
- *Etre l'interlocuteur privilégié des pouvoirs décisionnels et des instances professionnelles.*
- *Inscrire l'association dans les principaux travaux et manifestations nationales et internationales.*
- *Etablir des relations pour une action concertée avec les associations professionnelles, les syndicats, les organismes responsables d'enseignement et d'autres formations sanitaires et sociales.*

A ces missions s'ajoutent les activités suivantes :

- *L'animation de groupes de recherches et de commissions de travail.*
- *L'organisation de sessions de formation continue nationales et régionales.*
- *La participation à la publication d'ouvrages.*

Contacts presse Ordre National des Infirmiers :

Vianney Le Parquic – Confluence
01 40 07 34 22
vianney.leparquic@confluence.fr

Karim Mameri – Secrétaire général de l'Ordre
National des Infirmiers
06 21 75 54 59

Contact presse FNESI :

Julien Duval
julien.duval@fnesi.org

Contact presse CEFIEC :

Julien Lointier
06 67 29 24 04
contact@cefiec.fr